

# COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL  
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 26/09/2019

Reçu en préfecture le 26/09/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190920-D\_20190920\_01-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2019

Date de convocation : 10 septembre 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil dix-neuf, le dix septembre, à vingt heures trente-cinq minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE MÉTAYER, Maire.

*Étaient présents* : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.

Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, , Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, M. Fabien ZETTEL.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Bernard DAUGAN, M. Hervé DREUSLIN, M. Bruno LESAIGE, M. Aurélien GENAITAY et Mme Erell LISSILLOUR.

Procuration : Bernard DAUGAN à Joël LORAND et Hervé DREUSLIN à Sonia HUBY.

*Secrétaire de séance* : Mme Brigitte PIERRARD.

### 2019-09-20/01 – MUSÉE DE LA FORGE : MODIFICATION STATUTAIRE

VU les statuts de la communauté de communes, définis par l'arrêté préfectoral n° 35-2019-06-24-002 du 24 juin 2019,

VU la lettre du préfet adressée au Maire de Saint-Malon-sur-Mel en date du 24 avril 2019,

VU la délibération du conseil communautaire n°2019/101/YvP en date du 16 juillet 2019 approuvant la modification statutaire du musée de la Forge,

Monsieur le Maire expose la proposition du conseil communautaire de définir le musée de la Forge comme équipement d'intérêt communautaire, dans le cadre de la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Le musée de la Forge sera ensuite mis à disposition de la Communauté de communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Émet un avis favorable à la modification statutaire suivante :  
« Construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire » :
  - o Piscine de Saint Méen
  - o Cinéma de Saint Méen
  - o Galerie d'exposition l'Inventaire
  - o Musée de la Forge de Saint Malon sur Mel

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gilles Le Métayer

